

6) Tableau de garanties

Responsabilité civile professionnelle :

Nature des garanties	Limite de Garantie par Sinistre et par Période d'Assurance	Franchise par sinistre
Tous Dommmages confondus	3 000 000 €	500 € (sauf Dommmages Corporels)
DONT : Dommmages Immatériels Non Consécutifs	3 000 000 €	500 €
- Responsabilité civile Professionnelle au titre de la sécurité des informations et de la protection des données	3 000 000 €	500 €
- Défense dans le cadre d'une Procédure Réglementaire	10 000 €	500 €
- Frais de gestion de crise	10 000 €	500 €
- Pénalité PCI	10 000 €	500 €

Responsabilité civile exploitation :

Nature de la garantie	Limite de Garantie	Franchise par Sinistre
Tous Dommmages confondus	8 000 000€ par Sinistre	
DONT:		
- Dommmages Corporels	8 000 000€ par Sinistre	sans Franchise
- Dommmages Matériels et Immatériels Consécutifs	2 000 000€ par Sinistre	1 500€
- Dommmages Immatériels non Consécutifs	1 000 000€ par Sinistre	1 500€
	Sous-Limite Spécifique de Garantie	Franchise par Sinistre
- Faute inexcusable / faute intentionnelle	1 500 000€ par Période d'Assurance	sans Franchise
- Vol par Préposés	50 000€ par Sinistre	500€
- Atteinte Accidentelle à l'Environnement	1 500 000€ par Période d'Assurance	1 500€